



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 21 SEPTEMBRE 2024**

Convocation du 17 septembre 2024 par M. Philippe RITTER, premier adjoint pour le maire empêché

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY, Christine VALENTIN.

Etait excusée : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI, ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER

Secrétaire de séance : M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suffrages exprimés : 10

Nombre de conseillers présents : 9

POUR : 10

Nombre de conseillers votants : 9

CONTRE : 0

Nombre de pouvoirs : 1

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2024-38 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE



Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, et que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Raphaël SABY, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,
le Maire,

Philippe RITTER